

## Extrait du Registre des délibérations du Comité syndical

### Séance du 28 juin 2016

Délégués syndicaux en exercice : 67

**Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente**

*La séance est ouverte à 18h15 et levée à 20h45*

#### **Etaient présents :**

**C.A.G.B :** ALLEMAN Frédéric; ANDRIANTAVY Anne-Sophie; BARTHELET Catherine; BESANCON Jean-Noël; BOROWIK Roger; BOUSSET Jean-Marc; CAULET Claudine; CURIE Pascal; DEVESA Cyril; FALCINELLA Béatrice; GALLIOT Gérard; GALLIOU Françoise; GUYEN Yves; HUOT Daniel; JAVAUX Thomas; LAIDIE Franck; LEGAIN Olivier; LETHIER Michel; LOPEZ Francois; LOYAT Michel; MAILLOT Elsa; POUJET Yannick; RUTKOWSKI Serge; STHAL Rémi; THIEBAUT Catherine

**C.C.A.L.L :** MARGUET Vincent

**C.C.C.Q :** DAUDEY Pierre; GIRARDIER Dominique

**C.C.P.O :** DUCRET Sylvain; MAMET Gérard; PROST Jean-Paul

**C.C.V.M :** MARCHAL François; MORALES Roland

**C.C.V.S.V :** AUBRY Didier; DUPONT Marc; PATUROT Léon

**C.C.V.A :** PIQUARD Charles

#### **Etaient excusés :**

**C.A.G.B :** AVIS André; DUCHEZEAU Pascal; FELICE Alain et son suppléant BAVERL Julie; FELT Marcel; FIETTER Vincent; LINDECKER Cédric; WANLIN Sylvie

**C.C.A.L.L :** MAIRE Pierre

**C.C.D.B.B :** CONTINI Jean Claude

**C.C.V.A :** BRULET Daniel; HERANNEY François

**Secrétaire de séance :** GALLIOT Gérard

#### **Procuration de vote :**

**Mandants :** FELICE Alain; HERANNEY François; BRULET Daniel; MENESTRIER Jean-François

**Mandataires :** DUCRET Sylvain; PIQUARD Charles; JAVAUX Thomas; RUTKOWSKI Serge

**Objet :** 4.D Développement de la logistique pour le transport des bennes de déchets issues des déchetteries

## **4 D. DÉVELOPPEMENT DE LA LOGISTIQUE POUR LE TRANSPORT DES BENNES DE DÉCHETS ISSUES DES DÉCHETTERIES**

**Rapporteur** : Sylvain DUCRET, Vice-Président

### **Préambule**

L'ensemble du transport des bennes sur les déchetteries, réalisé par des prestataires extérieurs, a coûté 1,1 M€ pour l'année 2015. Avec la mise en place de l'ITM, ce coût va diminuer (à tonnage équivalent) pour les raisons suivantes :

- Tonnage du plâtre enlevé des « enfouissables » (déchets de chantier) et transporté actuellement en régie ;
- Bordereau de prix de la prestation de transport plus faible sur « encombrants valorisables » à l'ITM par rapport aux « enfouissables » à SITA (site de massification de Chemaudin).

### **Réalisation d'une étude en interne**

L'étude n'a porté que sur les matières rentrant à l'ITM et sur l'UVE :

- Fraction « incinérable » des encombrants (4 Déchetteries concernées : Besançon-Tilleroyès, Thise-Andiers, Pirey et Devecey) ;
- Cartons (toutes déchetteries concernées) ;
- Encombrants valorisables à l'ITM (toutes déchetteries concernées).

Il est proposé de réduire le champ d'intervention sur les déchetteries situées à moins de 16 km de l'ITM :

- Thise-Andiers (3 matières concernées) ;
- Devecey (3 matières concernées) ;
- Pirey (3 matières concernées) ;
- Saint-Vit (2 matières concernées) ;
- Saône (2 matières concernées) ;
- Thoraïse (2 matières concernées) ;
- Besançon-Tilleroyès (3 matières concernées).

Il est proposé de ne retenir que les 4 déchetteries concernées par les 3 matières dans un souci d'optimisation des transports.

### **3 scénarios différents / 3 propositions**

#### ***Proposition n°1 :***

Transport uniquement des « incinérables » sur les 4 déchetteries équipées d'une benne dédiée :

- Gain de transport annuel : 101 205,45 € (base 2015), soit 9,2% du coût annuel ;
- 3,2 bennes par jour en moyenne à transporter ;
- 14 089 km à réaliser.

A raison d'une moyenne de 25 km/h (avec manœuvre), ceci représente un équivalent horaire de 563 heures.

### **Proposition n°2 :**

Transport des bennes relatives aux 3 flux sur ces 4 déchetteries :

- Gain de transport annuel : 122 898,54 € (base 2015), soit 11,2 % du coût annuel ;
- 6 bennes par jour en moyenne à transporter ;
- 18 042 km à réaliser.

A raison d'une moyenne de 25 km/h (avec manœuvre), ceci représente un équivalent horaire de 721 heures.

Comparaison de la proposition n°2 par rapport à la proposition n°1 :

- Gain financier de transport : 21 693,09 €, soit + 21,5% ;
- Augmentation de la distance totale parcourue : 3 953 km, soit + 28% ;
- Augmentation de production (nb benne par jour) : + 87,5%.

### **Proposition n°3 :**

Transport des « incinérables » sur les 4 déchetteries équipées d'une benne dédiée et le « carton » uniquement sur Besançon-Tilleroyes :

- Gain de transport annuel : 114 025,42 € (base 2015), soit 10,37 % du coût annuel ;
- 4,5 bennes par jour en moyenne à transporter ;
- 14 765,2 km à réaliser.

A raison d'une moyenne de 25 km/h (avec manœuvre), ceci représente un équivalent horaire de 590 heures.

Comparaison de la proposition n°3 par rapport à la proposition n°1 :

- Gain financier de transport : 12 819,97 €, soit + 12,6% ;
- Augmentation de la distance totale parcourue : 676,2 km, soit + 4,7% ;
- Augmentation de production (nb benne par jour) : + 40%.

## **Les incidences budgétaires**

### **Investissements :**

1 camion : 170 000 €

12 bennes : 60 000 € (déjà prévu au budget 2016 ; consultation en cours)

Total : 230 000 €

### **Au niveau du fonctionnement :**

1 personnel : 40 000 € / an (mutualisé avec nouvelle mission caractérisation sur centre de tri)

Amortissement camion :  $170\,000\text{ €} / 15 = 11\,333\text{ €} / \text{an}$

Amortissement caissons :  $60\,000\text{ €} / 15 = 4\,000\text{ €} / \text{an}$

1 € par km parcouru (carburant + entretien) = 15 000 € / an

Total : 70 333 € / an

## **Rentabilité de chaque proposition**

Concernant la proposition n°1, gain à 15 ans 463 080 € (30 872€ /an)

Concernant la proposition n°2, gain à 15 ans 788 475 € (52 565 € /an)

Concernant la proposition n°3, gain à 15 ans 655 380 € (43 692€ /an)

### **Information complémentaire**

Depuis la mise en service de l'ITM en juillet 2015, certains flux sont redirigés, via la benne « encombrants valorisables » sur l'ITM pour y être valorisés : par exemple, les pneus jantés et le polystyrène.

Concrètement, sur le site de l'ITM, les agents procèdent au déjantage des pneus (la partie pneu rejoint la filière ALIAPUR et la jante est valorisée avec une recette pour le SYBERT) et à la compaction du polystyrène (pour une valorisation matière et une recette pour le SYBERT), ce qui représente environ 1200 heures par an.

### **Propositions**

Il est proposé de mettre en place la proposition n°3 pour le début d'année 2017, sans embauche d'un chauffeur, mais avec embauche d'un agent pour assurer le démontage des pneus et la compaction du polystyrène, ce qui permettra de redéployer les chauffeurs à la mission logistique.

Le restant des heures pour ce nouvel agent sera redéployé pour mener des caractérisations propres à optimiser le contrôle des suivis matières afin d'assurer les recettes Eco-emballages.

**Pour information au Comité Syndical.**

Pour extrait conforme,  
La Présidente du SYBERT,  
Catherine THIEBAUT

Préfecture du Doubs

Reçu le - 6 JUIL. 2016



Contrôle de légalité